

Moyen pour nettoyer les cuivres dorés

On prépare de l'eau de savon, on la fait bouillir et on y trempe les objets que l'on veut nettoyer; on frotte ces objets avec une brosse dure, on les retire de l'eau savonneuse et on les jette dans de l'eau de fontaine ou de rivière en ébullition, on les brosse ensuite de nouveau pour finir d'enlever les taches ou l'eau de savon dont ils seraient encore imprégnés, on les met à l'air, sans les essuyer. Lorsqu'ils sont secs, on frotte avec une peau de gant, ou, à son défaut, avec un linge fin, les parties unies qui reprennent ainsi tout leur brillant. Les parties mates ne doivent pas être soumises à ce dernier frottage.

Le rouge d'Angleterre appliqué sur une peau de gant, avec laquelle on frotte les cuivres dorés les nettoie bien; ce procédé est d'un emploi plus facile que celui qui vient d'être indiqué. — *Revue d'Economie Rurale.*

Chemin de Fer du Grand Tronc

STATIONS	Division Rivière-du-Loup		Tram de Fret	
	Aller	Retour	Aller	Retour
Pointe-Lévy	9-15	4-00	9-30	3-30
Hallow	9-20	3-05	9-40	3-20
Chaudière-Curie	9-40	3-25	10-05	3-05
St. Jean Chrysostome	9-50	3-20	10-20	2-55
St. Henri	10-05	3-05	10-45	2-35
St. Charles	10-25	2-40	11-05	2-15
St. Pierre	10-40	2-17	11-50	1-40
St. Vallier	11-07	2-05	12-10	1-10
St. Francis	11-18	1-50	12-33	1-05
St. Pierre	11-35	1-40	12-45	1-20
Bt. Thoms	11-57	1-20	1-05	1-35
Cap St. James	12-07	1-00	1-25	1-25
L'Anse à Gilles	12-20	1-00	1-40	1-35
L'Islet	12-35	1-10	1-55	1-35
Trois-Saumons	12-45	1-10	2-10	1-25
St. Jean Port-Joli	1-00	1-10	2-30	1-05
St. Roch	1-12	1-10	2-50	1-05
St. Anne	1-48	1-12	3-02	9-15
Rivière-Ouelle	1-57	1-12	3-17	9-20
St. Denis	2-25	1-08	4-09	8-35
Bt. Penechal	2-43	1-02	4-45	8-18
St. Helene	3-00	1-02	5-05	8-00
St. André	3-10	9-52	5-15	7-32
Lake Road	3-22	9-40	5-30	7-10
Lake Road	3-40	9-30	6-10	6-00
Riv. du-Loup	4-00	9-30	6-30	6-00

ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de J. O. CHAMBERLAND, de St. Philippe de Néry, Comté de Kamouraska,

FAILLI.

JE, Soussigné, Louis Charles Bégin, de Kamouraska, ai été nommé Syndic dans cette affaire. Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

LS. C. BÉGIN, Syndic.

Kamouraska, ce 5 avril 1873.

PRIÈRE A NOS ABONNÉS retardataires **DE PAYER** AU PLUS TOT.

Patates " Garnet Chili."

Plusieurs de nos abonnés nous ayant témoigné le désir d'acheter des patates *Garnet Chili* pour leur semence, nous prions ceux qui en auraient à vendre de nous en informer, nous donnant en même temps le prix de vente par minot.

LA PROCHAINE EXPOSITION PROVINCIALE

AURA LIEU

CETTE ANNÉE A MONTREAL

Dans la semaine commençant le

15 SEPTEMBRE PROCHAIN.

De plus amples détails seront donnés plus tard.

GEORGE LECLERE.

Mars 1873.



TERRITOIRES DE MANITOBA ET DU NORD OUEST

Après le 10 de Juin, prochain, les émigrants ayant obtenu leurs billets, seront transportés de Toronto à Fort Garry, Manitoba, aux taux suivants:

De Toronto à Prince Arthur's Landing par Collingwood et Sarnia.

Adultes, \$5; Enfant au-dessous de 12 ans, moitié prix, 150 livres de bagage personnel gratis. Bagage extra, 35 centimes par 100 livres.

De Prince Arthur's Landing à Fort Garry.

Emigrants, \$10; Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix, 200 livres de bagage personnel gratis. Bagage extra, \$2.50 par 100 livres.

Les Emigrants pourvoiront à leurs propres rations. Les provisions seront cependant fournies au prix coûtant, à Shebandowan, Fort Francis, et à l'Angle Nord-Ouest au Lac des Bois.

Les billets pour Emigrants au Fort Garry, via Prince Arthur's Landing,

Peuvent être achetés à Toronto, aux Stations de Chemins de Fer "Northern," "Great Western" et "Grand Tronc."

Les émigrants sont priés de remarquer que la pesanteur du bagage ne doit pas dépasser 200 livres pour faciliter le transport sur les Portages.

Les Marchandises,

Après le 25 de juin prochain, seront transportées de Prince Arthur's Landing au terminus Est du chemin de Fort Garry, Angle Nord-Ouest, au taux de \$2 par 100 livres ou \$10 par tonne de 2,000 livres.

Chaque ballot doit être d'une grandeur convenable n'excédant pas 300 livres en pesanteur et solidement attaché.

Les chevaux, les bœufs, les wagons et autres articles de pesanteur tels que machines peuvent être envoyés au même lieu en donnant dûment avis et en faisant des arrangements spéciaux pour leur transport.

On ne permettra pas le transport des vins et des liqueurs spiritueuses sur la route de Prince Arthur's Landing.

Par ordre,

F. BRAUN,

Département des Travaux Publics, Ottawa, 25 mars 1873.

Secrétaire.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, avril, 1873.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.